

HABILITATION ELECTRIQUE B0-H0V-HO NON ELECTRICIEN HAB_NONELEC

PROGRAMME 2025

Tout professionnel amené à réaliser des opérations à proximité des installations électriques sous tension est considéré comme non électricien et doit suivre une formation conforme aux texte de référence : Publication NF C 18-510, Décret n°88-1056 du 14 novembre 1988, modifié.

Délai d'accès formation : inscription 15 jours avant

Modalités d'accès: entretien téléphonique

Objectifs

Etre capable d'intervenir en sécurité dans une zone d'ordre électrique selon la nouvelle norme NF C 18-510. (agent de sécurité, peintre, maçon, équipe d'entretien ou de nettoyage...).

Public Visé

Professionnel souhaitant obtenir l'habilitation électrique non électricien.

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Aucun prérequis spécifique.

Parcours pédagogique

Enoncer les risques d'accidents lors d'activité au voisinage de zone d'ordre électrique.

Transposer les règles dans le cadre de son activité.

Mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NF C18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques et appareillages électroniques.

Adopter une conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.

Jour 1 :

- Notions élémentaires d'électricité.
- Les dangers de l'électricité.
- Le courant électrique et le corps humain : Matériel de protection individuel et collectif.
- Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux.
- Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510.
- Risques encourus lors d'opérations sur ou au voisinage d'ouvrages électriques et protections contre ces risques.
- Consignes et documents écrits.
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité.
- Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Objectifs pédagogiques

- Enoncer les risques d'accidents lors d'activité au voisinage simples des installations électriques haute et basse tension.
- Mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NF C18-510 lors de travaux non électrique sur les ouvrages électriques et adopter une conduite pertinente à tenir en cas d'accident d'origine électrique.
- S'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement.
- Des épreuves formatives sont réalisées tout le long de la session et un QCM est réalisé par les stagiaires en fin de session, le formateur donnera son avis sur la capacité de l'apprenant à obtenir son titre d'habilitation électrique ou non.

Méthodes mobilisées

Formation présentielle :

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : HABNONELEC-20250113

- Un vidéo projecteur sera utilisé pour la partie théorique en salle de formation.
- Echange d'expérience avec les stagiaires, étude de cas.
- Exercice pratique.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et qualifié

Méthodes d'évaluation

- Emargement.
- Fiche d'évaluation de satisfaction.
- Attestation formation.

- Nombre de stagiaire formé à l'habilitation électrique en 2023 : 24
- Taux de satisfaction 2023 : 96.91 %
- Taux de réussite 2023 : 94.44 %

Modalités d'accessibilité handicap

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : 272.00 €
Intra (Par Jour) : Nous consulter

Effectifs

De 4 à 12 Personnes